

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Brabant Wallon

Date : mardi 17 mai 2022, de 9h15 à 12h45.

Lieu : Aula Magna (Salle Le Foyer royal – Place Raymond Lemaire 1 à 1348 Louvain-la-Neuve)

La présentation en annexe fait partie de ce rapport.

Présents :

Membres

- Nicolas TAMIGNIAU (Braine-le-Château)
- Jean-Marie THIRY (Chastre)
- Dimitri DEWILDE et Laurent FRANCIS (Grez-Doiceau)
- Fabienne MOLLAERT (Ittre)
- Humbert DUBOIS (Jodoigne)
- Laurence ROTTHIER (Lasne)
- Sophie DEHAUT (Mont-Saint-Guibert)
- Pierre HUART (Nivelles)
- Hadelin DE BEER DE LAER (Ottignies-Louvain-la-Neuve)
- Julie CHARLES (Villers-la-Ville)
- Vincent EYLENBOSCH (Walhain)
- Catherine BES (OTW - Directrice exécutive Brabant wallon)
- Martin DUFLOU (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport, Expert Directeur)
- Florianne MOSSOUX (SPW M&I – Autorité Organisatrice du Transport, chargée du secrétariat des OCBM)

Invités permanents

- Florian VANHAMME (asbl Tous à pied)
- Pierre GENTY (asbl Cawab)
- Julien LAPORTE (asbl Navetteurs.be)
- Sarah LENGELE (FOREM)
- Charles SCHARPÉ (OTW - Direction territoriale du Brabant wallon, Responsable développement)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW – Direction générale)
- Mourad BAOUCHE (SNCB)

Invités ad hoc

- Justine MARNEFFE (SPW M&I – AOT, gestionnaire de mobilité)
- Marie VIDOTTO (SPW M&I – AOT, gestionnaire en mobilité)
- Jonathan FRETIN (SPW M&I – AOT)
- Magali TOLENDE (SPW M&I – AOT)
- Alain PIRON (SPW M&I – Direction de la planification)
- Pierre FRANCIS (Président de l'OCBM du Brabant Wallon – Province du Brabant Wallon)

Autres

- Pascale PIROTTE (employée commune de Lasne)
- Sandra MERTENS (responsable bureau d'étude voirie – Ottignies-Louvain-la-Neuve)
- Michaël HOREVOET (CEM Walhain)
- Grégoire RICHARD (Province du Brabant wallon - Cellule mobilité)

Absents/excusés :

- Lionel ROUGET (Beauvechain)
- Henri DETANDT (Braine-l'Alleud)
- Luc DECORTE (Chaumont-Gistoux)
- Mélanie LAROCHE (Court-Saint-Etienne)
- Carine MESSENS (Genappe)
- Pascal COLLIN (Hélécine)
- Benoît MALEVE (Incourt)
- Didier VANDEN BRANDE (La Hulpe)
- Didier HOUART (Orp-Jauche)
- Véronique DE BROUWER (Perwez)
- Alain DELVEAUX (Ramilies)
- Patricia VENTURELLI (Rebecq)
- Vincent GARNY (Rixensart)
- Pierre ANTHOINE (Tubize)
- Brian GRILLMAIER (Waterloo)
- Paul BRASSEUR (Wavre)
- Jean-Luc GOSELIN (SPW M&I – Département des routes du Hainaut et du Brabant wallon)
- Jérôme WIBRIN (Représentant du Ministre Henry)
- Bruno BALTHAZAR (OTW - Directeur d'exploitation du Brabant wallon)
- Philippe BARRAS (OTW – Vice-Président)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CEM = Conseiller en mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

HP = heures de pointe

LLN = Louvain-la-Neuve

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OLLN = Ottignies-Louvain-la-Neuve

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

P RTP = Plan régional de transport public

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SPW M&I ou MI : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

TàD = transport à la demande

ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Introduction

Monsieur Pierre FRANCIS, du Service de l'environnement et du développement territorial de la Province du Brabant Wallon, préside cette réunion de l'OCBM du Brabant wallon. Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Réseaux TEC : redéploiement progressif de l'offre sur le réseau TEC

2.1. Ajustement du planning des redéploiements sur le bassin

Point pour avis – point présenté par Justine MARNEFFE, AOT

Voir slides de présentation et documents préparatoires

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Le planning est construit fort de l'expérience des redéploiements précédents. Réaliser progressivement la trentaine de redéploiement par zone pour couvrir l'ensemble de la Wallonie nécessitent d'étaler la charge de travail jusque 2030 tant pour l'AOT (étude tactique) que pour l'OTW qui réalise l'étude opérationnelle et ensuite l'opérationnalisation. Un décalage de +/- 18 mois de différence est nécessaire entre deux zones d'une même direction territoriale TEC afin de pouvoir en assurer le suivi et la mise en œuvre.
- L'Est du Brabant wallon est apparu prioritaire par rapport au Centre du bassin car il y a un besoin plus urgent à rencontrer au niveau du renforcement de l'offre suite à une évolution de la démographie et aux enjeux de liaison vers Bruxelles. En outre, il y a déjà eu des évolutions de l'offre sur une partie du centre (notamment au sud de LLN) et plusieurs lignes sont déjà étudiées dans le cadre des PRTP adjacents.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- **Etude du redéploiement de la zone Brabant Ouest : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2022 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;**
- **Etude du redéploiement de la zone Brabant Est : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2023 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;**
- **Etude du redéploiement de la zone Brabant Centre : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2024 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2025 le projet de réseau cible (ambitions tactiques).**

2.2. Réseau cible proposé pour la zone Brabant Ouest en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques)

*Point pour avis – point présenté par Martin DUFLOU et Justine MARNEFFE, AOT
Voir slides de présentation et documents préparatoires*

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Mobilité locale flexible :
 - o Formellement, le SPW M&I a déposé un avant-projet de décret au cabinet du Ministre de la Mobilité pour poser un cadre réglementaire et de financement régional de la mobilité locale flexible. En parallèle, la Région essaie de dynamiser les centrales locales de mobilité, coordonnées par une centrale régionale mobilité qui a du mal à se mettre en place. Le Ministre de la Mobilité doit faire avancer ce sujet au niveau du Gouvernement. Dans le cas contraire, les communes ne seront pas laissées démunies. S'il n'y a pas de cadre pour le développement de solution de mobilité locale à temps, il y aurait des services réguliers TEC en attendant, bien que cette solution ne soit pas la plus appropriée en termes de réponse aux besoins.
 - o La Région travaille aussi à la mise en œuvre du projet européen eHubs au sein de 5 communes pilotes où des expériences sont développées au profit de la mobilité locale partagée électriques.
- Avenir des lignes existantes / méthode de travail
 - o Liaisons entre Villers-la-Ville, Genappe, Nivelles et Fleurus :
La Commune de Villers-la-Ville indique que la base du transport public sur son territoire est la ligne 568 qui la relie à Nivelles et à Fleurus (très fréquentée en heure de pointe), complétée par la ligne E5 et par la ligne 51. Face au réseau cible proposé, la commune est inquiète et craint un détricotage du réseau de transport en bus sur son territoire, ainsi que l'impact tarifaire, notamment pour les 12-17 ans, sur les déplacements vers Nivelles via l'Express. La commune souhaite que soient pris en considération les résultats de son PCM (arrêts, localités desservies, ...) et la fréquentation des lignes actuelles (notamment 568).

L'AOT confirme que la liaison vers Nivelles est garantie niveau tactique via la ligne Express et, en complément, une liaison secondaire Villers-la-Ville - Genappe - Nivelles est également ciblée au niveau tactique et présente l'avantage de répondre également au besoin de connexion à Genappe non couvert actuellement, tout en desservant plus de villages. La traduction de ces ambitions régionales en lignes TEC fera l'objet de l'étude opérationnelle à mener par l'OTW qui impliquera les communes concernées.
La liaison vers Fleurus n'étant pas dans le périmètre étudié, le tronçon de la ligne 568 entre Villers et Fleurus n'est pas impactée par ce réseau cible.

En termes tarifaires, le Gouvernement met en place la gratuité progressive (12€/an, Express inclus) pour toute une série de public cible (BIM, 65+, 18-24, ...), ce qui est de nature à limiter l'impact de l'usage des lignes Express pour ces publics.
 - o Au niveau de la consultation des communes en phase opérationnelle (impacts en termes de lignes, itinéraires, arrêts, horaires, ...), la méthode de travail de l'OTW – Direction Brabant wallon est encore à définir.

- Les communes sont demanderesses d'un outil leur permettant, en phase opérationnelle, de comparer les lignes actuelles avec les lignes projetées. Cet outil pourra également être utilisé pour la présentation du projet aux citoyens.
- Etudes des flux sur le sud-ouest du bassin :
 - Les flux qui concernent la commune d'Ecaussinnes seront étudiés dans le cadre du redéploiement de la zone de Soignies.
 - La Province du Brabant Wallon indique qu'elle a acquis les flux de mobilophonie qui prennent en considération les communes limitrophes.
 - Dans le sud-ouest du bassin, beaucoup d'étudiants iraient à l'école à Nivelles. Ces flux n'ont pas été étudiés, car un seuil de 1000 déplacements/jour (pour les motifs travail, scolaire secondaire et scolaire supérieur confondus) a été pris en compte pour délimiter les flux extérieurs à prendre en compte dans le périmètre de la présente étude.

Avis de l'Organe :

Sous réserve des résultats de l'étude opérationnelle – car il est difficile de percevoir l'impact du nouveau réseau cible sur l'offre actuelle –, l'Organe souhaite avancer sur base du nouveau réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches par liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis début 2021 et aux ajustements réalisés depuis sa séance du 9 décembre 2021.

Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité (supra-) locaux et les élus communaux des communes concernées ou impactées soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant mise en œuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les Communes concernées et sur le projet finalisé de l'offre.

L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de la mise en œuvre des modifications de l'offre lors de la session de printemps 2023 de l'OCBM du Brabant Wallon, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mis en œuvre par l'OTW sur la zone en 2024.

L'Organe recommande à la Région de ne pas perdre de vue la mise en œuvre de solutions de mobilité locale flexible lors de la mise en œuvre du PRTP et recommande au Ministre Henry de prendre position à ce sujet.

L'Organe recommande à l'OTW d'analyser l'accompagnement tarifaire à mettre en œuvre lors de redéploiement de réseau qui amènerait certains usagers à payer un tarif plus élevé qu'actuellement sur certaines liaisons.

3. Evaluation de l'offre

3.1. Processus d'évaluation de l'offre déployée : méthodologie et planning

Point pour avis – point présenté par Magali TOLENDE, AOT

Voir slides de présentation et documents préparatoires

Pas de remarque émise en séance.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW. Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.

Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin du Brabant wallon ces dernières années.

Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.

3.2. Evaluation de la ligne E5 Nivelles – Namur : plan d'actions suite au bilan

Point pour avis – point présenté par Marie VIDOTTO, AOT

Voir slides de présentation et documents préparatoires

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Lors de l'évaluation finale, il pourra être déterminé, si les indicateurs le permettent, les coûts et gains en CO2 par usager comparativement au même déplacement en voiture.
- Les chiffres représentant le nombre de montées/descentes par arrêt ont été présentés lors de l'atelier.
- Les communes sont compétentes en matière d'aménagement des cheminements jusqu'aux arrêts de bus et d'entretien des abribus. Le confort et l'accueil de l'utilisateur est un point crucial de la satisfaction client. Les communes ont un rôle à jouer mais en ce qui concerne l'Express, les arrêts sont souvent le long des grands axes et donc de voiries régionales mais le SPW Routes ne bouge pas facilement à ce niveau. Pourtant, il faut faire les aménagements pour attirer les usagers et non l'inverse.
- La province du Brabant Wallon est en cours de réalisation de fiche diagnostic par arrêts de la ligne E5 avec une proposition d'aménagement après consultation des communes, afin notamment de mobiliser les services régionaux.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.

Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023/2024.

Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.

L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.

3.3. Evaluation des lignes 51 Villers-la-Ville – Louvain-la-Neuve et 52 Gembloux – Louvain-la-Neuve : premier bilan

*Point pour avis – point présenté par Justine MARNEFFE, AOT
Voir slides de présentation et documents préparatoires*

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- La commune de Walhain propose, si des changements sur la ligne 52 sont effectivement entrepris, qu'elle soit prolongée vers Walhain et utilisée pour permettre le rabattement vers le E6 et vers la gare de Gembloux depuis Chastre.
- La commune de Chastre plaide pour que la ligne soit maintenue en l'état. En effet, ne garder l'offre vers Louvain-la-Neuve qu'aux seules heures de pointe oblige les usagers à se rendre à Corbais à pied ou de s'arrêter à la N4. Il convient en outre de ne pas remettre d'avis maintenant sur ces changements alors que la E6 vient tout juste d'être lancée.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du premier bilan réalisé pour les lignes 51 « Villers-la-Ville – Louvain-la-Neuve » et 52 « Gembloux – Louvain-la-Neuve » créées en 2020 et de l'absence de plan d'action dans l'attente de l'étude de redéploiement Brabant Centre.

L'Organe recommande de maintenir l'offre des lignes 51 et 52 en l'état dans l'attente de l'évaluation de la ligne E6 et de son impact sur la ligne 52.

4. Réseau structurant intercommunal : Mises en œuvre du plan de transport détaillé TEC (itinéraires, arrêts, horaires, matériel roulant, infrastructures, date de mise en service, ...)

4.1. E3 Braine l'Alleud – Genappe – Louvain-la-Neuve : mise en œuvre des ajustements opérationnels de mise en adéquation avec le réseau cible

*Point pour information –présenté par Catherine BES, OTW Direction territoriale du Brabant Wallon
Voir slides de présentation*

4.2. E4 Nivelles – Louvain-la-Neuve : mise en œuvre des ajustements opérationnels de mise en adéquation avec le réseau cible

*Point pour information –présenté par Catherine BES, OTW Direction territoriale du Brabant Wallon
Voir slides de présentation*

4.3. E6 Gembloux – Louvain-la-Neuve – Wavre : mise effective en exploitation

*Point pour information –présenté par Catherine BES, OTW Direction territoriale du Brabant Wallon
Voir slides de présentation*

Les remarques suivantes ont été émises en séance, pour les points 4.1. à 4.3. :

- Un seul des deux arrêts de bus au niveau du feu de Walhain a été aménagé car il y a eu un problème d'autorisation. Les travaux vont pouvoir reprendre après obtention d'une nouvelle autorisation.
- Un travail de communication est encore nécessaire afin de capter les usagers. Des contacts sont en cours à ce sujet et des réunions seront organisées.
- Le TEC met à disposition du matériel de communication papier (affiches, fascicules, ...), spots radio, communication numérique (site internet, réseaux sociaux,...). Ce matériel est utilisable également pour les écrans urbains.
- Les campagnes de communication doivent être renouvelées de manière périodique.

5. Mobipôles

Volet intermodalité du Plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI)

*Point pour information –présenté par Jonathan FRETIN, AOT
Voir slides de présentation*

La remarque suivante a été formulée en séance :

- La Province du Brabant Wallon a mené un travail préalable avec les communes sur la localisation des mobipôles. La Province tient ces résultats à disposition des communes pour constituer leurs dossiers PIMACI.

6. Suivi des avis des précédents OCBM

Point pour information – Document préparatoire – point animé par le Président

Une question est posée par la Province : quel est le suivi des bandes bus sur les N4 et N25 ?

- Concernant le suivi du point 4.2. de l'automne 2021 « Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord » et la recommandation de l'Organe suivante : « *Comme déjà exprimé lors de sa séance du 1^{er} octobre 2020, il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N4 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.* », le suivi actuel est le suivant : « *Des réunions ont été tenues avec le SPW. Il n'y a pas eu d'avancée sur les aménagements de la N4. Le SPW est ouvert pour des priorités aux feux alors que la demande de l'OTW est une bande bus. Une étude doit être réalisée par la DG de l'OTW faute de budget au SPW.* »

Les participants regrettent que la Direction des routes du Brabant wallon du SPW M&I ne soit pas présente à cette séance. L'Organe prend l'initiative d'émettre la recommandation suivante :

Avis de l'Organe :

L'Organe recommande au Ministre Henry et au SPW M&I – plus particulièrement à la Direction des routes du Brabant wallon – d'étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur N4 et la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive de l'offre Express.

7. Divers

7.1. Rappel des subsides TEC concernant les aménagements d'arrêts

*Point pour information – présenté par Catherine BES, OTW Direction territoriale du Brabant wallon
Voir slides de présentation*

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Les abris vélos subsidiés sont les abris fermés et les « simples » arceaux. Le type d'abri est à choisir par la commune en concertation avec l'OTW.
- Il est difficile de dire avec des chiffres si la présence d'abris vélo aux arrêts attire plus car aucune évaluation n'a encore été réalisée. On constate un effet positif, de manière générale, mais cela dépendra notamment s'il y a des cheminements cyclables pour arriver à l'arrêt et une fréquence de ligne attractive. Il s'agit d'un investissement pour l'intermodalité : il faut aménager pour attirer la clientèle et non dépendre du niveau de clientèle pour aménager sinon le transfert modal se fera plus lentement. Cet investissement est particulièrement d'importance pour les arrêts Express puisqu'il n'y a pas d'arrêts locaux.
- La difficulté avec les box vélo est qu'il faut un permis d'urbanisme pour les installer, contrairement aux abribus. Ce point devrait évaluer pour faciliter le développement de ces solutions appréciées.
- Une réflexion est en cours à l'OTW à propos des abris vélo, qui englobe les types d'abris, la contrainte du permis, l'accès aux abris sécurisés et l'accueil de l'appropriation des box pour stockage. A ce sujet,

la Province conseille de s'inspirer de ParkingBrussels qui a développé un logiciel pour la gestion et l'entretien des box.

- Mention du projet pilote « vélo dans le bus » sur la ligne express 5 : on emporte le vélo dans le bus (rack à l'arrière ou en soute).

7.2. Suggestions de points pour l'OCBM d'automne 2022

Point pour information – animé par le Président

Il est proposé aux communes de participer à la préparation de l'OCBM suivant en proposant des points à présenter à l'OCBM pour avis ou pour information.

Les points suivants sont évoqués en séance :

- Le mobipôle à l'arrêt de ligne Express E1 à Walhain pourrait être intégré dans le dossier PIMACI de la commune car cette desserte a été actée dans la fiche tactique de la liaison.

Les propositions peuvent également être envoyées à l'adresse bassins.mobilite@spw.wallonie.be ou via le [formulaire d'évaluation](#) de cette séance d'ici le 14 juin.

En ce qui concerne ce [formulaire d'évaluation](#), celui-ci permet également à l'AOT d'améliorer l'organisation et la gouvernance des OCBM. Pour cette session de printemps, le formulaire a été mis à jour et contient de nouvelles questions par rapport aux sessions passées.

8. Agenda

La prochaine séance de l'OCBM du Brabant wallon aura lieu **le jeudi 10 novembre 2022 sur TEAMS**.